

Les seigneurs ecclésiastiques :

Objectifs :

- Relever les taxes payées au clergé par les paysans.
- Etudier le rôle des religieux dans les campagnes.

Exercice 1 : Le rôle des paysans et les taxes payés au clergé

Document 1 : La révolte des serfs de Saint-Arnoult

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Nous voulons faire savoir aux hommes présents et futurs que certains serfs de Saint-Arnoult en sont venus un jour à s'opposer et à se rebeller contre l'église et les moines de Saint-Arnoult. Fort de leur grand nombre et d'une grande agitation du peuple, ils soutenaient qu'ils ne donneraient absolument plus la taxe à payer pour prendre épouse (*formariage*) et la part de leurs biens que nous appelons couramment mainmorte (...)»

Sur tout cela, nous avons porté plainte et revendiqué en présence de dame Adèle, notre comtesse (...) C'est à savoir que ayant été convaincus de leur culpabilité et jugé en présence de la comtesse Adèle, de tous les barons et d'une foule innombrable, ils ont reconnu être à perpétuité les serfs de notre église. Ils ont prêté serment de fidélité et payé la redevance de quatre deniers par tête qu'ils devaient. »

Sources d'histoire médiévales IXe-mil. XVes, Larousse, 1991.

Document 2 La dîme :

La dîme de la moisson, du vin, des toisons de moutons, des poulains, des veaux, des porcs, des agneaux, des oies, du chanvre, du lin et de tous les légumes, de l'ail, des oignons, sera exactement payée au prêtre (...) à Noël, à Pâques, à la fête de la Toussaint, à la fête de la Saint Eglise. (...) Le lendemain de Noël, celui qui aura du pain de froment en donnera un, celui qui n'en aura pas offrira un denier et les pauvres seront quittes.

Sentence rendue par l'évêque de Saint-Brieuc, en 1220

1/ Que décident les serfs, les paysans attachés à la terre de Saint-Arnoult ? Pourquoi ?

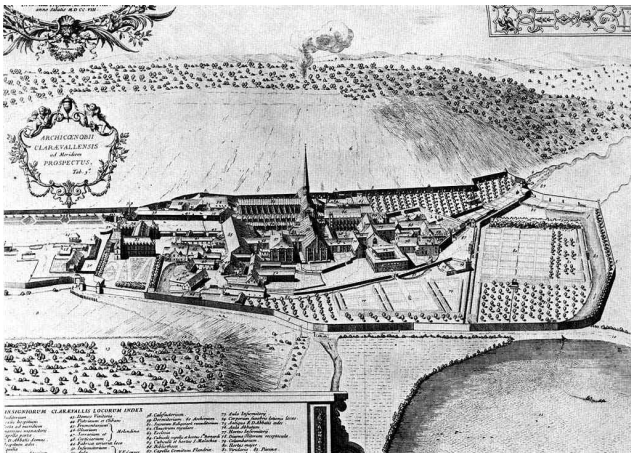
.....

2/ Que décident les moines de Saint-Arnoult ? Quelle est la décision finale ?

.....

Exercice 2 : La fondation de Clairvaux

Document 3 : Gravure représentant l'abbaye de Clairvaux en 1708



Document 4 : La charte qui fonde de l'abbaye

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, commencement de la charte du comte Hugues. Qu'il soit connu à tous présents et à venir, que moi, comte de Troyes, je donne à Dieu, à la sainte vierge Marie et aux religieux de Clairvaux, l'endroit qui porte ce nom, avec ses dépendances, champs, prés, vignes, bois et eaux, sans aucune réserve ni pour moi ni pour mes descendants. Ce dont sont témoins Acard de Reims, Pierre et Robert d'Orléans, hommes de guerre à mon service. Que l'on sache aussi que Geoffroy Félonia donne le droit de pâtis sur sa terre de Juvencourt, tant dans les bois que dans la plaine, en tout temps; si les animaux desdits Pères causent quelques dégâts, les religieux n'en paieront que le montant, sans amende. J'ai fait toutes ces donations en présence des témoins susdits. Que l'on sache encore que le seigneur Jobert de la Ferté, surnommé le Roux, et le seigneur Reinaud de Perrecin ont donné, aux mêmes Pères, le droit de pâtis et l'usufruit sur toutes leurs terres, particulièrement sur les eaux, bois et prés du domaine de Perrecin : de cela sont témoins Acard de Reims et Robert, hommes de guerre à mon service. (...) »

Charte de fondation de l'abbaye, 25 juin 1115

3/ Qui donne la Terre à l'abbaye ? Pourquoi ?

.....

4/ Relève les privilèges obtenus par l'abbaye pour l'exploitation des terres :

.....

.....

Exercice 3 : Le rôle des religieux dans les campagnes et les villes :

Document 5 : Les statuts d'un hôpital :

« Nous établissons soixante lits au moins dont le nombre ne pourra être diminué, mais augmenté si besoin est, selon l'affluence des pauvres (...); qu'aucun malade, ne soit admis s'il ne s'est d'abord confessé, qu'il communie s'il le désire.

Ensuite, qu'il soit porté sur un lit doucement et humblement par les frères et les sœurs, et qu'il soit traité avec honneur comme le maître de la maison; que tout ce qu'il voudra ou demandera lui soit procuré, si cela est possible et que ce ne soit pas contre-indiqué pour sa maladie.

Que les femmes enceintes soient admises à l'hôpital quand approche le terme de l'accouchement. Les enfants seront baptisés par les prêtres, et les sœurs leur donneront les soins requis.

Statuts de l'Hôtel-Dieu de Saint-Pol, 1265.

Document 6 : L'Eglise au secours des laïcs, miniature du XVème siècle, Musée de l'Assistance publique



5/ Quelles sont les personnes accueillies à l'Hôtel Dieu ?

6/ A quoi voit-on que l'Hôtel-Dieu dépend de l'Eglise ? (documents 5 et 6)

Document 7 : Dialogue entre un maître et ses élèves dans l'école d'un monastère :

- Les élèves : « Nous, les enfants, nous te demandons, maître, de nous apprendre à bien parler le latin parce que nous nous sommes ignorants. »
- Le maître : « Acceptez-vous d'être battus pour apprendre ? »
- Les élèves : « C'est mieux que de rester ignorants. Mais nous savons que tu ne nous donneras pas de coups à moins que nous le méritions. »
- Le maître : « Ô, chers enfants, élèves attentifs, votre maître vous demande de vous préparer aux exercices religieux et de bien vous conduire en tous lieux. Chantez ensemble, demandez pardon pour vos péchés, et sortez de la salle de classe sans dire de plaisanteries. »

D'après le Colloque d'Aelfric, XIIème siècle.

Document 8 : Maître et élèves dans un monastère, miniature du XVIème siècle



7/ Quelle discipline est enseignée dans l'école ? Pourquoi les élèves souhaitent-ils l'apprendre ?

8/ Quel est le moyen utilisé par le maître pour que les élèves « apprennent » ? (documents 7 et 8)

Bilan : Explique comment les religieux font partie de l'ordre seigneurial et donne leur rôle.